Envoyé en préfecture le 04/03/2021

Reçu en préfecture le 04/03/2021

Affiché le

ID : 095-219500618-20210303-D00103032021-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

Délibération n°: 001-2021

Du: 03 mars 2021

Nombre de Conseillers:

en exercices : 11 présents : 10 votants : 10

Date de la convocation:

26 février 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le trois mars, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,

Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,

Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Conseillères municipales

Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIT ABSENT:

Madame Sophie Papon, Conseillère municipale

SECRETAIRE DE SEANCE:

Monsieur Jean-Baptiste Rouault, Conseiller municipal

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION:

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie

OBJET: Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 02 décembre 2020

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, l'absence d'observation,

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Envoyé en préfecture le 04/03/2021

ID: 095-219500618-20210303-D00103032021-DE

Reçu en préfecture le 04/03/2021

Affiché le



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

Approuve, le procès-verbal du Conseil Municipal du 02 décembre 2020.

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 03 mars 2021

Didier DAGONET

Maire de Béthe